

GREG CHAN, CFA

Gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes



Greg Chan s'est joint à Placements Empire Vie Inc. en 2018. En tant que gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes, il est membre de l'équipe des placements responsable de la gestion des fonds distincts¹ et des fonds communs de placement².

Il est gestionnaire principal du FPG d'actions canadiennes de l'Empire Vie³ et cogestionnaire du FPG de répartition de l'actif de l'Empire Vie³.

Il a débuté sa carrière en 2006 et a occupé des postes aux responsabilités croissantes auprès de l'une des principales sociétés de placement au Canada. Avant de se joindre à Placements Empire Vie, il occupait un poste d'analyste de placements pour lequel il était chargé de faire de la recherche et de couvrir une multitude de secteurs afin d'offrir du soutien aux équipes des portefeuilles d'actions canadiennes, d'actions américaines et d'actions mondiales.

Il est titulaire d'un baccalauréat en études administratives et organisationnelles de l'Université Western Ontario et a obtenu le titre professionnel d'analyste financier agréé (CFA).

¹ Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

² Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire des fonds communs de placement Empire Vie. Les unités ou parts des fonds ne sont disponibles que dans les juridictions où elles pourraient être légalement mises en vente et seulement par les personnes autorisées à vendre de telles unités ou parts.

³ Nous donnons ici le nom de marketing du fonds. Le nom juridique exclut « de l'Empire Vie » et « FPG » est remplacé par « Fonds ».

Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de l'Empire Vie.

Placements Empire Vie Inc. est une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire de contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** Veuillez lire la brochure documentaire, le contrat et l'aperçu du fonds avant d'investir.

Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis et leur valeur change fréquemment. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.